



City'Pro

Professionnels de Formation

Programme de Formation



Pour nous suivre :



VERIN Formation

TITRE PROFESSIONNEL AGENT DE MAINTENANCE DES BATIMENTS

Titre professionnel du ministère du travail du plein emploi et de l'insertion de niveau 3 (CAP/BEP) – RNCP35510 – Date d'échéance de l'enregistrement : 19/04/2026

PERSONNES CONCERNÉES

Tous publics.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser le français.
Compréhension des consignes orales
Savoir poser et résoudre les 4 opérations de base.
Des connaissances sur les outils numériques sont requises.

MODALITÉS D'ACCÈS

Test écrit et entretien de motivation.

DURÉE

448 H

TARIF

16 € HT/heure soit 7168 € HT/personne.

CALENDRIER

Nous consulter.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

En présentiel.
Organisation par ateliers pédagogiques.
Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.

MÉTHODES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation en cours de formation en situation pratique.
Evaluation en fin de formation avec une mise en situation et un entretien devant un jury (Passage du Titre Professionnel).

DISPOSITIF DE SUIVI

Feuille d'émargement par ½ journée.
Evaluation de stage.
Attestation de fin de formation.

LIEU ET ORGANISATION

En intra.
Sur nos plateaux techniques agréés au sein de nos centres CITY PRO.

RÉUNION D'INFORMATION COLLECTIVE

Nous consulter.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilités réduites.
Un référent handicap est à votre disposition pour tous aménagements pédagogiques et matériels liés à votre formation : 0769166541 - s.luchez@city-pro.info

RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Alexandre DEBRIL

CONTACTEZ-NOUS

03 28 64 77 88

LE METIER, LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'agent de maintenance des bâtiments réalise la maintenance courante multi techniques à l'intérieur des bâtiments.

Ses missions :

Assurer la maintenance préventive et courante des menuiseries et fermetures, de l'installation électrique, de l'installation thermique et sanitaire dans les bâtiments afin de prévenir tout désordre.

Etablir le diagnostic lors d'un dysfonctionnement ou d'un dégât constaté et réaliser le dépannage dans la limite de ses compétences, sinon faire intervenir une entreprise spécialisée.
Effectuer la maintenance améliorative courante (aménagement divers, finitions, électricité, plomberie...).

Les objectifs de la formation :

A l'issue de la formation, être capable de :

- Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
- Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
- Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

TITRE PROFESSIONNEL AGENT DE MAINTENANCE DES BATIMENTS

Titre professionnel du ministère du travail du plein emploi et de l'insertion de niveau 3 (CAP/BEP) – RNCP35510 – Date d'échéance de l'enregistrement : 19/04/2026

CONTENU

La formation se compose de 3 modules appelés des CCP : Certificats de Compétence Professionnelle.

Période d'intégration : Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel.

CCP- ASSURER LA MAINTENANCE COURANTE DES AMENAGEMENT INTERIEURS D'UN BATIMENT

- Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et des fermetures d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

CCP- ASSURER LA MAINTENANCE COURANTE DE L'INSTALLATION ET DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES D'UN BATIMENT

- Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

CCP- ASSURER LA MAINTENANCE COURANTE DE L'INSTALLATION ET DES EQUIPEMENTS THERMIQUES ET SANITAIRES D'UN BATIMENT

- Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation sanitaire d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

CERTIFICATION

L'ensemble des certificats de compétence professionnelle (3 au total) permet d'accéder au titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP) de maçon en voirie et réseaux divers

A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez vous présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre

**Pour toute demande de renseignements complémentaires (mode de validation équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés) ainsi que pour les conditions, tarifs ou modalités d'inscription, merci de nous contacter :
Tél : 03.28.64.77.88 ou par courriel : dunkerque@city-pro.info**